

CONSEIL MUNICIPAL DU 08 OCTOBRE 2015

Excusés : Jean-Pierre Cros, Laure Dimassi

Absents : Marc Panerai, Sophie Avenier, Fabienne Falconnet

1- Lecture du compte rendu du dernier conseil municipal

2- Signature du registre des délibérations du 17 septembre 2015

3- Avis sur le mode de financement du service de collecte et de traitement des ordures ménagères : instauration de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères à compter du 1^{er} janvier 2016.

Lors du dernier conseil communautaire, la délibération portant sur le mode de financement du service de collecte et de traitement des ordures ménagères a été reportée.

Le maire de St Sauveur a demandé que les conseils municipaux de toutes les communes donnent leur avis pour le vote du 13 octobre en communauté de communes.

Après débat, il apparaît que :

- 4 personnes souhaitent revenir à la taxe mais avec un calcul par nombre de personnes composant la famille,
- 2 personnes souhaitent rester en redevance et attendre la création de la grande Communauté de Communes de 2017.

Tous s'accordent à dire qu'il faut mettre la pression sur les communes qui cumulent des impayés.

4- Délibération : syndicat des eaux

L'existence du syndicat des Eaux de la Galaure prendra fin le 31 décembre 2015 et les communes membres rejoindront Bièvre Isère Communauté. La commune de Dionay n'appartenant à pas à cette communauté, doit se retirer du SIEG et intégrera le Syndicat des Eaux de St Antoine/St Bonnet de Chavagne au 01/01/2016.

Le réseau d'eau potable et le réservoir de Dionay nous seront restitués pour une valeur nette de 556 038,80€ ainsi que la subvention correspondant aux travaux d'eau potable d'une valeur de 548 816,49€

Les compteurs seront relevés par le SIE St Antoine /St Bonnet à compter de 2016.

Une facture de clôture du SIEG aura lieu courant novembre pour les abonnés qui seront transférés au SIE St Antoine/St Bonnet

Accepté à l'unanimité des présents et votants.

5- Questions diverses

- **Desserte Forestière, réunion du 30 septembre 2015** : la charte forestière propose que la desserte forestière du chemin des Jacques soit remise en état. (Lors

du dernier conseil municipal, confusion avait été faite avec les chemins de dessertes de l'éventuel parc Eolien.

La charte forestière doit proposer aux propriétaires riverains du chemin de participer financièrement afin que la commune n'ait à sa charge que 50% des 20% restant à charge.

- **Les travaux de peinture à l'auberge sont prévus fin octobre.**

- **L'entreprise INOV ELEC doit refaire l'éclairage de la mairie et de la salle de réunion avant la fin de l'année.**

- **Les conseils municipaux de la commune nouvelle** : ils se dérouleront à Dionay et à St Antoine en 2016.

- **Travaux de la salle des fêtes** : subvention possible à hauteur de 80%. M Junique contact son architecte pour avoir une autre proposition.

- **Chemin de la voie du Tram** : une demande a été formulée en mairie pour que les arbres soient coupés.

- **Le conseil départemental a attribué une subvention supplémentaire de 10%** pour les travaux du programme triennal et celui de la restauration des cloches de la chapelle St Jean le fromental.

- **la route de la ville d'or** : l'entreprise Vicat doit intervenir pour la partie de la voie située après Chez M Cros.